

Le Club Léo Lagrange de TRUMILLY

tiendra son assemblée générale ordinaire le :

Samedi 5 décembre 2020

A 15h

En visioconférence

Lien pour la visioconférence : https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_ZmZhMGE2YmMtNjNjOC00M2UwLWJkYWEtNDkNmQ1NWY3ODQ4%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%228b4c7ea5-2913-4542-9f4b-d8dd4dca0707%22%2c%22Oid%22%3a%223f32980b-1462-4286-902a-f52bb7790fd7%22%7d

En raison de la situation sanitaire actuelle, l'assemblée générale ne peut se tenir en présentiel. Elle peut être tenue par visioconférence. Si vous ne pouvez pas assister à l'AG en visioconférence, il vous est possible de donner un pouvoir.

L'assemblée générale ne pourra valablement délibérer que si le quorum est atteint. Dans le cas où le quorum n'est pas atteint l'assemblée générale se rassemblera le samedi 19 décembre à 15h.

A l'AG ne votent que les personnes à jour de leur cotisation.

Lors de l'AG, il ne sera abordé que les sujets à l'ordre du jour et toutes les questions diverses transmises par mail avant le 30 novembre.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 octobre 2019 à Rocquemont
- Rapport moral
- Compte rendu des activités
- Compte rendu financier
- Tarif de la cotisation au club et des activités 2021-2022
- Budget prévisionnel
- Election du bureau, postes de secrétaire et trésorier adjoint à pourvoir
- Proposition du programme d'activités pour 2020/2021
- Questions diverses